

Public concerné

Toute personne remplissant les conditions

Intervenant Objectifs de la formation Formateurs: Suivre une formation complète pour **SAYAH Mounir** préparer l'examen théorique et pratique spécial TAXI Durée de la formation 105 heures Horaire de la formation Objectifs pédagogiques Horaires modulables selon le - Maitriser les 7 matières du tronc stagiaire car la formation est en commun T3P ligne - Maitriser les 2 matières spécifiques

d'accès à la formation, c'est-à-dire, avoir plus de 3 ans de permis B sans être en phase probatoire, maitriser le français, avoir un casier B2 vierge Pré-requis : Tout public titulaire du permis B dont le nombre de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du code de la route. à l'activité TAXI Lieu de la formation Apte médicalement (cf. article R221-11 du Code de la Route). Formation en ligne Disposer d'un casier judiciaire (Bulletin Centre de formation: 18 n°2) ne comportant aucune des Rue de Villeneuve, 94150, condamnations incompatibles avec Rungis l'exercice de la profession. Tarif de la formation Contactez-nous au: Objectifs opérationnels Modalités de positionnement - Mettre en application l'ensemble de la Test de français en cas de besoin Tél: 09 83 71 29 00 réglementation VMDTR Mai: contact@iscformation.fr Sanction de la formation Attestation de formation Méthodes pédagogiques Moyens pédagogiques Modalités d'évaluation - Formation / action Formation en distanciel Quizz en fin de formation - Exposés et discussions s'appuyant sur - Salle adaptée avec des moyens Examen blanc le partage d'expérience audiovisuels (vidéoprojecteur) - Suivi stagiaire par mail/téléphone - Supports pédagogiques stagiaires



Modalités d'accès

Contactez-nous : Tél : 09 83 71 29 00

Mail: contact@iscformation.fr

Accessibilité aux Personnes handicapés

Oui

Référant Handicap SAYAH Mounir

Programme et Descriptif de l'action de formation

Réglementation des transports publics particuliers de personnes

- connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule :
- connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Gestion d'entreprise

- 1. Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- connaître les obligations et documents comptables ;
- connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité :
- connaître les principes de l'amortissement.
- 2. Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) :
- connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- 3. Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- 4. Connaître les différentes formalités déclaratives.
- 5. Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- 6. Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).

Sécurité routière

- savoir appliquer les règles du <u>code de la route</u> (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
- connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue;
- connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- savoir prendre en charge le passager et ses bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

 $ISC\ Formation,\ 18\ Rue\ de\ Villeneuve-94150\ RUNGIS-T\'el:01.83.62.36.97-courriel: \underline{contact@iscformation.fr}$

Siret: 81534405600016



Langue Française

- 1. Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- 2. Comprendre et s'exprimer en français pour :
- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes des clients ;
- interroger les clients sur leur confort ;
- tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- prendre congé des clients.

Langue anglaise

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes simples des clients ;
- demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- tenir une conversation très simple durant le transport ;
- prendre congé des clients.

Sécurité routière spécifique à l'usage et à la conduite de motocyclettes et de réglementation d'exploitation spécifique de l'activité de transport par véhicule motorisé à deux ou trois roues

- 1. Sécurité routière spécifique à l'usage et à la conduite de motocyclettes :
- -connaître l'accidentologie des usagers de motocyclettes ;
- -connaître les facteurs de risques propres à la conduite et à l'usage des motocyclettes ;
- -connaître l'importance de l'hygiène de vie du conducteur et des rythmes biologiques (gestion du sommeil...);
- -connaître la dynamique des motocyclettes (effet gyroscopique, distances d'arrêt...)
- -connaître les techniques de conduite préventive à motocyclette ;
- -savoir gérer des situations d'urgence (technique du freinage d'urgence, manœuvre d'évitement...) ;
- -savoir effectuer les vérifications techniques de sécurité et entretenir la motocyclette.
- 2. Réglementation d'exploitation spécifique de l'activité de transport par véhicule motorisé à deux ou trois roues :
- -connaître les conditions d'obtention de la carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues ;
- -connaître les conditions d'exercice de l'activité (obligation de réservation préalable...) ;
- -connaître les obligations relatives aux caractéristiques des véhicules (puissance, âge, équipements...);
- -connaître les obligations relatives à la signalétique des véhicules.

Prise en charge du passager et développement commercial

- 1. Prise en charge du passager :
- -savoir réaliser les tâches de prise en charge et de dépose d'un passager ;
- -connaître les mécanismes de la peur des personnes transportées, afin de pouvoir anticiper leur comportement ;
- -savoir donner les explications et consignes au passager avant le départ (position sur la moto, comportement en virages, communication avec le conducteur...);
- -connaître l'effet de la présence du passager sur le comportement d'une motocyclette lourde, à allure lente et élevée ;
- -connaître les équipements de protection individuelle requis pour le conducteur et le passager
- 2. Développement commercial :
- connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...) :
- savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale en VMDTR ;
- savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres ;
- savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques ;
- savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

